

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 54370 B1** (51) Cl. internationale : **A61F 5/02**

(43) Date de publication :
31.07.2024

(21) N° Dépôt :
54370

(22) Date de Dépôt :
04.12.2019

(30) Données de Priorité :
05.12.2018 FR 1872350

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/EP2019/083668 04.12.2019

(71) Demandeur(s) :
Thuasne, 120, rue Marius AUFAN 92300 Levallois Perret (FR)

(72) Inventeur(s) :
PANNETIER, Romain ; BERNOUX, Grégoire, Boris ; VOLDOIRE, Marie-Thérèse

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :19813531.1

(54) Titre : **CEINTURE ORTHOPÉDIQUE AVEC ÉLÉMENTS DE PRÉHENSION**

(57) Abrégé : L'invention concerne une ceinture orthopédique (10) pour un utilisateur, comprenant un premier panneau latéral (12) et un second panneau latéral (14) conçus pour entourer conjointement au moins une partie du corps de l'utilisateur. Le premier panneau latéral (12) et le second panneau latéral (14) ont chacun une extrémité distale (20, 22). La ceinture (10) définit une ligne centrale (D). Les premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14) sont asymétriques par rapport à la ligne centrale (D), de sorte que les extrémités distales (20, 22) sont configurées pour être placées de manière asymétrique autour de l'utilisateur. Le premier panneau latéral (12) et le second panneau latéral (14) sont chacun pourvus d'un élément de préhension (42, 44) permettant à l'utilisateur de positionner la ceinture (10) autour de lui-même. Les éléments de préhension (42, 44) sont disposés symétriquement sur la ceinture (10) par rapport à la ligne centrale (D)

REVENDEICATIONS

1. Ceinture orthopédique (10) pour un utilisateur, comprenant un premier panneau latéral (12) et un deuxième panneau latéral (14), chacun du premier panneau latéral (12) et du deuxième panneau latéral (14) présentant une extrémité dorsale (16, 18) et une extrémité distale (20, 22), les premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14) étant destinés à entourer ensemble au moins une partie du corps de l'utilisateur, la ceinture (10) définissant une ligne centrale (D) adaptée pour être placée contre la colonne vertébrale de l'utilisateur, la ligne centrale (D) définissant une direction principale, les extrémités dorsales (16, 18) des premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14) étant reliées l'une à l'autre, les extrémités distales (20, 22) des premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14) étant adaptées pour être fixées l'une à l'autre de manière réversible, le premier panneau latéral (12) et le second panneau latéral (14) étant chacun pourvus d'un élément de préhension (42, 44) pour l'utilisateur pour positionner la ceinture (10) autour de l'utilisateur, les éléments de préhension (42, 44) étant disposés symétriquement sur la ceinture (10) par rapport à la ligne centrale (D), caractérisée en ce que les premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14) sont asymétriques l'un par rapport à l'autre par rapport à la ligne centrale (D), de sorte que les extrémités distales (20, 22) sont configurées pour être placées asymétriquement autour de l'utilisateur.
2. Ceinture orthopédique selon la revendication 1, dans laquelle le rapport entre la distance moyenne entre la ligne centrale (D) et chaque extrémité distale (20, 22) et la distance entre la ligne centrale (D) et chaque élément de préhension (42, 44) est compris entre 1,5 et 1,75.
3. Ceinture orthopédique selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle chaque élément de préhension (42, 44) comprend une bande textile s'étendant entre une première extrémité (46) et une deuxième extrémité (48), la bande textile étant liée au premier ou deuxième panneau latéral respectif (12, 14) aux première et deuxième extrémités (46, 48).

4. Ceinture orthopédique selon la revendication 3, dans laquelle la bande textile est libre du premier ou deuxième panneau latéral respectif (12, 14) en dehors des première et deuxième extrémités (46, 48) de la bande textile.
5. Ceinture orthopédique selon la revendication 3 ou 4, dans laquelle les première et deuxième extrémités (46, 48) de la bande textile sont sensiblement alignées selon la direction principale.
6. Ceinture orthopédique selon la revendication 5, dans laquelle les première et deuxième extrémités (46, 48) de la bande textile s'étendent selon des axes respectifs non parallèles l'un à l'autre, la dimension de la bande textile selon la direction principale diminuant en s'approchant de l'extrémité distale (20, 22) du premier ou deuxième panneau latéral respectif (12, 14).
7. Ceinture orthopédique selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, comprenant un mécanisme de serrage (40) comprenant :
 - une rangée supérieure de guides de câble (50, 52) sur chacune des extrémités dorsales (16, 18) des premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14),
 - une rangée inférieure de guides de câble (54, 56) sur chacune des extrémités dorsales (16, 18) des premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14),
 - un câble (58) enfilé à travers les guides de câble des rangées supérieure et inférieure (50, 52, 54, 56) du premier panneau latéral (12) et du deuxième panneau latéral (14), le câble (58) étant enfilé alternativement à travers les guides de câble du premier panneau latéral (12) et du deuxième panneau latéral (14),
 - un premier et un deuxième éléments de poignée (42, 44),
le câble (58) étant relié aux premier et deuxième éléments de poignée (42, 44), de sorte que les extrémités dorsales (16, 18) des premier et deuxième panneaux latéraux (12, 14) sont rapprochées par serrage du câble (58) autour des guides de câble des rangées supérieure et inférieure (50, 52, 54, 56) lorsqu'au moins un du premier et du deuxième éléments de poignée (42, 44) est tiré,

les extrémités (68, 70) du câble (58) étant fixées de manière au moins sensiblement fixe au premier élément de poignée (42), le câble (58) étant enfilé de manière coulissante à travers le deuxième élément de poignée (44).

8. Ceinture orthopédique selon la revendication 7, dans laquelle la rangée supérieure de guides de câble (50) du premier panneau latéral (12) est espacée de la rangée inférieure de guides de câble (54) du premier panneau latéral (12) par un espace et la rangée supérieure de guides de câble (52) du deuxième panneau latéral (14) est espacée de la rangée inférieure de guides de câble (56) du deuxième panneau latéral (14) par un espace.
9. Ceinture orthopédique selon la revendication 7 ou 8, dans laquelle le câble (58) est unique.
10. Méthode de mise en place d'une ceinture orthopédique selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, comprenant les étapes suivantes :
 - saisie par un utilisateur de la ceinture (10) par les éléments de préhension (42, 44),
 - placement de la ceinture (10) autour d'une partie du corps de l'utilisateur par placement des éléments de préhension (42, 44) symétriquement de part et d'autre de ladite partie du corps, et
 - attache de la ceinture (10) autour du corps de l'utilisateur par fixation des extrémités distales (20, 22) l'une à l'autre.